

Cycle de conférences du mardi soir, 3^{ème} année

‘Les produits, biens et services de la forêt’

XYLOSUP

L'évaluation de la biodiversité forestière : motivations, principes et méthodes

J-P. Terreaux

CEMAGREF – Bordeaux

La France possède des responsabilités particulières en termes de protection de la biodiversité puisqu'elle présente une large richesse spécifique (40% des espèces végétales européennes sont présentes sur le territoire français) mais également du fait qu'en tant que pays développé, elle se doit de montrer son implication face à l'érosion du nombre d'espèces sur la planète. Cependant, la biodiversité est un terme qu'on a du mal à appréhender. Sa définition n'est pas arrêtée puisqu'elle comprend à la fois la biodiversité des espèces, celle entre espèces mais également celle des écosystèmes.

Il est également difficile d'estimer la valeur de la biodiversité. On ne peut en effet pas positionner la biodiversité sur un marché libéral puisqu'elle ne remplit pas les conditions nécessaires au bon fonctionnement d'un tel marché. En effet, il y a plusieurs sources de limitation d'une telle mise en marché : l'automatique monopole que cela créerait du fait du faible nombre d'acheteurs qui seraient intéressés, le manque d'éléments d'information sur l'usage possible de la biodiversité, des effets d'externalités indirects souvent majeurs mais surtout le fait que la biodiversité soit un bien public et qu'on ne sache pas réellement à qui elle appartient.

Il est déjà difficile de définir ce qu'est la biodiversité alors lorsqu'il s'agit de l'évaluer on ne peut s'attendre qu'à des approximations, des méthodes où de nombreux biais sont présents. On peut cependant citer trois méthodes d'évaluation classiques, à savoir : l'évaluation contingente qui se réfère à des préférences déclarées, les méthodes des coûts de transport et des prix hédonistes qui sont basées sur des préférences révélées. Les résultats de ces méthodes sont souvent assez grossiers et intègrent mal la multiplicité des données. Il existe aussi les méthodes des dépenses évitées (=coût de remplacement), le transfert de bénéfice ou encore la valeur commerciale ou valeur de marché mais comme nous l'avons déjà dit, il n'y a pas de marché de la biodiversité possible du fait des caractéristiques de la biodiversité qui ne lui permettent pas d'être mise sur un marché.

Cependant, ces méthodes s'appuient sur des données précises, en à lieu précis, à un moment donné... alors qu'elles visent à avoir des informations pour le long terme, ce qui nous amène à nous questionner sur la robustesse des outils existants actuellement.

Finalement, il est très difficile d'évaluer la biodiversité forestière alors même qu'il nous est impossible pour le moment de la définir précisément. Cependant, il est très important de pouvoir lui donner dès aujourd'hui une valeur afin de la comparer aux coûts de conservation, de comparer les différents projets entre eux. La valeur de la biodiversité permettrait en plus de la lier à la société et à l'entreprise des hommes. On peut en outre se demander pourquoi on ne rémunère pas la biodiversité au même titre que l'on rémunère la chasse ou encore la cueillette de champignons, la question est soulevée...

Elodie Fontaine et Ambre Le Ferrec
ENITAB Logifor 4